



INTERNAT

3, allée des étudiants
BP 40037, 97491 Sainte-Clotilde Cedex
☎ 0262 94 79 20 (standard lycée)
☎ 0262 94 79 45 (bureau de l'internat)
@ : internatlecontedelisle@gmail.com

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (fixé sur Parcoursup pour les étudiants)

- Présence obligatoire du ou DES RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX)
- Présence obligatoire du CORRESPONDANT (personne responsable et majeure, résidant sur la commune de Saint-Denis ou de Sainte-Marie qui s'engage à répondre à tout moment et à toutes demandes de l'établissement et, si nécessaire, à une prise en charge immédiate de l'interne)
- Photocopie d'une facture pour l'adresse des responsables légaux
- Photocopie d'une facture pour l'adresse du correspondant
- Numéros de téléphone et adresses mail obligatoires des internes, familles et correspondants
- 2 photos d'identité récentes
- L'attestation d'inscription au lycée d'origine
- 1 certificat médical attestant que l'élève est apte à la vie en collectivité et est exempt de maladies contagieuses
- 10 € (règlement facultatif à l'ordre de la M.D.L du Lycée Leconte de Lisle)
- Une assurance de responsabilité civile et vol

➤ **PAIEMENT DES FRAIS**

- Pour les internes inscrits dans une formation au **Lycée Leconte de Lisle** :
 - La fiche intendance dûment renseignée et accompagnée des pièces demandées (dont le règlement correspondant à un acompte de 40% de la première période : *se référer à la fiche intendance*).
- Pour les internes inscrits dans une formation au **Lycée Julien de Rontaunay** :
 - La fiche intendance dûment complétée et accompagnée des pièces à fournir (le paiement se fera auprès du service de gestion du lycée Rontaunay. *A titre indicatif, le montant pour la période de août à décembre 2018 est fixé à 765, 12 euros.*
- Pour les internes inscrits dans une formation au **Lycée Lislet Geoffroy** :
 - Se rapprocher des services d'intendance du lycée
- *Prévoir pour la rentrée un trousseau constitué de :*
 - 1 drap housse pour lit simple
 - 1 drap plat
 - 1 couette
 - 1 oreiller et 1 taie d'oreiller
 - 1 cadenas NF

**ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET OU D'ABSENCE DES RESPONSABLES LÉGAUX OU CORRESPONDANTS.
LA PLACE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ATTRIBUÉE À QUELQU'UN D'AUTRE.**



INTERNAT
FICHE INTENDANCE
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
A remettre au service d'intendance lors de
l'inscription

Interne scolarisé au :
Lycée Leconte de Lisle
Lycée Julien de Rontaunay

NOM – PRENOM DE L'INTERNE:

Date de Naissance :

FORMATION SUIVIE

BOURSIER (uniquement pour les élèves de 2de-1^{ere}- Terminale) : OUI NON

NOM – PRENOM DES RESPONSABLES.....

ADRESSE.....

.....

COORDONNEES TELEPHONIQUES.....

Pièces à fournir pour les internes :

- 3 timbres au tarif en vigueur pour envoi des avis aux familles
- 1 photo d'identité récente
- Photocopie d'un justificatif d'adresse des responsables légaux
- Photocopie d'un justificatif d'adresse du correspondant
- RIB du responsable légal

Pour information (cette disposition ne concerne que les internes scolarisés au Lycée Leconte de Lisle) . Une carte magnétique sera attribuée à chaque nouvel interne contre une caution de 12€. En cas de perte, la carte sera facturée à 12€.

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE AU REFECTOIRE SANS CARTE D'ACCES

REGIME ALIMENTAIRE

Suite à des intolérances alimentaires, veuillez nous signaler tout régime alimentaire particulier :

- Vegan ou végétarien
- Sans bœuf
- Sans porc
- Sans gluten
- Autres

REPARTITION DES VERSEMENTS PAR PERIODE POUR LE LYCEE LECONTE DE LISLE

Etablissement	Formations	Type de vente	Période 1	Période 2	Période 3
			Août 2018 à décembre 2018	Janvier 2019 à mars 2019	Avril 2019 à juillet 2019
Lycée Leconte de Lisle	Pré-bac et BTS	For. Périodique	999,44		
	CPGE	For. Périodique	1109,18		

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT POUR LE LYCEE LECONTE DE LISLE

INTERNES DU PRE- BAC : Seconde, Première, Terminale

- ▶ Pour la première période, un premier paiement se fera lors de l'inscription : une avance à hauteur de 40% du forfait sera réclamée aux familles lors de l'inscription (soit 400 euros). Et les 60% restants au mois de décembre 2018
- ▶ Pour les 2 autres paiements de l'internat (période 2 et 3), **le règlement se fera en fin de période.**
- ▶ Les factures remises aux familles tiendront compte des bourses affectées, du fonds social attribué, des demandes de remise d'ordre justifiées et accordées.

INTERNES DU POST- BAC : BTS et CPGE

- ▶ Pour les étudiants, le paiement se fera **en début de chaque période.**
- ▶ Pour la première période un règlement en deux fois est possible : le premier paiement se fera lors de l'inscription ; une avance de 40% du forfait, sera réclamée aux familles (soit 440 euros). Les 60% restants avant les vacances d'octobre 2018.
- Le chèque est à libeller au nom de l'Agent Comptable du lycée Leconte de Lisle.
- Inscrire au dos du chèque les noms, prénoms et classe de l'élève ou de l'étudiant.

IMPORTANT	
<p>Toute période commencée sera considérée comme due en entier, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du chef d'établissement.</p> <p>Le changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre, mais seulement en fin de trimestre sur demande écrite des responsables, contre accusé réception, au bureau de l'intendance 15 jours avant la fin de la période en cours.</p> <p>Tout changement de régime non signalé entraînera systématiquement le paiement du trimestre concerné.</p>	<p>Date :</p> <p>Signature des responsables : Vu et pris connaissance</p>